

VERIFICATION DES COMPTES

13 FEVRIER 2014 (Après-midi)

Cette opération a été effectuée à partir de 14 heures par Madame PITTET et Monsieur PASTOR, les autres membres du Conseil Syndical étant indisponibles.

Courant Janvier, nous avons déjà fait part de quelques remarques à la lecture du Relevé Général des Dépenses 2014 :

- une facture de 97,06 € concernant la pose d'un chapeau d'évent qui figurait déjà en 2012 et qui avait été réglé par le copropriétaire concerné :

- une facture de taille de végétaux de 44,50 € pour laquelle nous avons demandé des explications : taille privative ou non ?

- une facture relative à la pose d'un hublot avec un détecteur de mouvement d'un montant de 199,02 € affectée aux Dépenses Spéciales Villas alors qu'elle concerne l'éclairage du local BAL d'Archipel 1 et Cristallines (Dépenses Générales).

- 2 factures de remplacement d'ampoules de 50 et 45,69 € affectées à tort aux Dépenses Spéciales Villas (Dépenses Générales).

- Le Contrat d'Entretien Ménager d'un montant total de 4187,89 € affecté intégralement aux Dépenses Archipel 1 & 2 alors qu'il comprend le balayage des allées de la résidence et des parkings : à répartir de la façon suivante : 2791,78 € en Dépenses Archipel 1 & 2 et 1396,11 € en Dépenses Générales.

Toutes ces remarques ont été prises en compte et les comptes modifiés en conséquence :

TOTAL DES CHARGES NETTES : 108.253,51€

pour un budget prévisionnel de 110.700 € ; en 2012 ce montant s'élevait à 113.274,06 €, soit une baisse de 4,44%.

La vérification des factures n'a amené aucune remarque supplémentaire.
